



n° 95 - 2014

... Actu de la semaine ...**Plafonds de ressources***applicables aux candidats à l'attribution d'un logement social au 01/01/2014 dans le Tarn*

En principe, le revenu retenu pour apprécier les ressources est le revenu fiscal de référence de l'année N-2.

Catégories de ménage	Logement à loyer modéré ANAH/PALULOS/PLUS			Logement très social ANAH-PST/PLAI		
	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net ≈ 1 135 €)	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net ≈ 1 135 €)
1 personne seule	20 013 €	1 853 €	1.63	11 006 €	1 019 €	0.89
2 pers. ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	26 725 €	2 475 €	2.18	16 037 €	1 485 €	1.30
3 pers. ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans pers. à charge	32 140 €	2 976 €	2.62	19 283 €	1 785 €	1.57
4 pers. ou une pers. seule avec 2 pers. à charge	38 800 €	3 593 €	3.16	21 457 €	1 987 €	1.75
5 pers. ou une pers. seule avec 3 pers. à charge	45 643 €	4 226 €	3.72	25 105 €	2 325 €	2.04
6 pers. ou une pers. seule avec 4 pers. à charge	51 440 €	4 763 €	4.19	28 292 €	2 620 €	2.30
par pers. supplémentaire	5 738 €	531 €		3 155 €	292 €	

*Réalisé le 24 janvier 2014*